

## Dossier Pédagogique

### Summerwar

#### Carte d'identité

*Summerwar (Guerre d'été)*

Allemagne - 2019

Documentaire 1h19

Réalisateur : Moritz Schulz

VO sous-titrée français



#### Synopsis

C'est un camp d'été bien particulier que ce *Summerwar*, créé par le Régiment Azov, une unité paramilitaire d'extrême droite intégrée à la garde nationale d'Ukraine. Les enfants de 12 ans qui y participent sont destinés à devenir de jeunes patriotes prêts à se battre et à mourir pour leur pays. Le réalisateur Moritz Schulz a suivi librement deux d'entre eux : Jasmin, une fillette ambitieuse très entourée par ses parents, et Jastrip un gamin en manque d'affection. Entre exercices de manipulation d'une kalachnikov, combats nocturnes et chants patriotiques, il traque ce qu'il reste d'innocence sous les attitudes guerrières.

#### Table des matières

I.	Préparer la projection du film .....	2
1.	Thématiques abordées.....	2
2.	Les principaux protagonistes.....	2
3.	Éléments de contexte.....	3
4.	Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	5
	Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? ( <i>Extraits tirés du préambule</i> ) .....	6
	Quels États se sont engagés à respecter la Convention ? .....	6
	Signature ou ratification : quelle différence ? .....	6
	Les droits .....	6
II.	Vérifier la bonne compréhension du film .....	10
1.	Digérer le film .....	10
2.	Cerner les enjeux.....	10
III.	Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	11
IV.	Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	12
1.	Définition du documentaire .....	12
2.	Tournage et montage.....	12
3.	La voix off .....	13

4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?..... 13
5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?..... 13

## I. Préparer la projection du film

### 1. Thématiques abordées

- Droit d'exprimer librement son opinion
- Droit à la liberté d'expression
- Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion
- Droit à l'information de sources diverses
- Droit à l'éducation
- Droit des enfants en cas de conflit armé

### 2. Les principaux protagonistes

- Jasmin : fille de 12 ans, très fidèle au camp d'été. Jasmin a toujours vécu à Kiev et a été élevée par ses parents dans le respect des principes de la démocratie, surtout par son père, fervent opposant de l'ancien système soviétique. A l'école, elle est traitée comme une ringarde par ses camarades de classe et a donc du mal à se faire des amis proches. Sa vie change lorsque son grand frère l'introduit au camp d'été Azovez, où elle trouve l'amitié et la solidarité qui lui manquaient à l'école. Ici, sa détermination à être meilleure que les autres n'est pas ridiculisée mais encouragée. Elle se rend régulièrement au camp d'été et se sent membre à part entière de ce groupe. Au cours du camp d'été filmé par le réalisateur, elle est même nommée chef de patrouille, une immense fierté pour elle. De ce fait, elle s'éloigne de plus en plus des idéaux politiques de sa famille.
- Jastrip : garçon de 12 ans, nouveau au camp d'été. Jastrip vient d'une famille disloquée. Sa mère est morte lorsqu'il avait six ans et son père a depuis fondé une nouvelle famille à laquelle il n'appartient pas vraiment. C'est pourquoi Jastrip est envoyé à l'école militaire par son père. Quand il n'est pas à l'école, il vit avec sa grand-mère. Il ne se sent aimé nulle part, ni à l'internat, ni chez sa grand-mère, et encore moins chez la nouvelle famille de son père. Seul le camp lui procure un sentiment d'appartenance. Les adultes s'intéressent à lui, lui donnent de l'affection et un sens à sa vie. Sa place, sa famille et ses amis se trouvent au camp. Il souhaite un jour partir à la guerre aux côtés du bataillon Azov.

### 3. Éléments de contexte



- L'Ukraine<sup>1</sup>
- Superficie et situation géographique :

Avec 603 000 km<sup>2</sup> (France : 550.000 km<sup>2</sup>), l'Ukraine est le 2<sup>e</sup> plus grand pays d'Europe, après la Russie<sup>2</sup>.

Entourée par 7 pays différents (notamment la Russie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie), elle occupe une position stratégique en Europe de l'est.

Elle bénéficie par ailleurs d'une large façade maritime sur la mer Noire (une mer qui a toujours intéressé la Russie car c'est une mer « chaude », c'est-à-dire une mer où la navigation est possible toute l'année, à la différence des mers « froides » du nord de la Russie, bloquées de nombreux mois par le gel).

- Population : 45 millions (France : 66 millions)
- Langues : Depuis l'indépendance, l'ukrainien est la seule langue officielle, mais 13 autres langues minoritaires sont reconnues, dont le russe qui domine à l'est du pays et qui est compris par la plupart des Ukrainiens (le fait que la plupart des Ukrainiens parlent le russe couramment est principalement la conséquence de l'intégration de l'Ukraine à l'Union soviétique jusqu'en 1991). Aujourd'hui, l'Ukraine peut être considérée comme un pays « bilingue » : l'ensemble des Ukrainiens comprennent le russe et l'ukrainien ; un quart environ combinent l'utilisation des deux dans leur vie quotidienne, les autres ont une langue de préférence. La plupart du temps, le choix de la langue est politique. Parler ukrainien, c'est porter volontairement ou malgré soi un certain message : celui d'une distanciation vis-à-vis du passé soviétique et d'une volonté de destin autonome et libre. Refuser de parler ukrainien, c'est aussi afficher un certain message politique : pas nécessairement celui d'une union avec la Russie, mais une volonté de réintégrer la période soviétique dans l'histoire de l'Ukraine et d'apprécier les apports positifs qu'elle a pu comporter.
- Religion : L'orthodoxie est majoritaire en Ukraine, mais divisée en deux églises de juridictions différentes : l'Eglise orthodoxe d'Ukraine, relevant du Patriarcat de Moscou, et celle du même nom relevant du Patriarcat de Kiev. Une très petite minorité est catholique et on compte aussi quelques musulmans.
- Économie : il existe un équilibre entre l'agriculture (plutôt à l'ouest) et l'industrie (plutôt à l'est). Grâce notamment aux « terres noires », qui comptent parmi les plus fertiles du monde, l'Ukraine est un grand producteur de céréales, de betteraves à sucre, de tournesols, et de pommes de terre. L'élevage, bovin et porcin, est également très important et les productions agricoles ont permis le développement d'une industrie agro-alimentaire active.

<sup>1</sup> Carte de l'Ukraine par 1cl1c1planet.com

<sup>2</sup> Ce chiffre de 603.000 km<sup>2</sup> est le chiffre officiel mais, en réalité, il faudrait en soustraire environ 45.000 km<sup>2</sup>, correspondant au Donbass et à la Crimée qui échappent aujourd'hui totalement au contrôle du gouvernement ukrainien.

De riches ressources minières (fer, charbon, nickel) ont été à la base d'une industrie métallurgique lourde (fonte, acier) et de tous ses dérivés (automobiles, tracteurs, locomotives), à laquelle sont venues s'ajouter des industries chimiques et des industries électroniques de pointe.

Cependant, la croissance est freinée par de nombreux facteurs :

- l'instabilité politique et la corruption généralisée qui empêchent la mise en œuvre des réformes nécessaires,
- une forte inflation,
- un lourd endettement qui met l'Ukraine sous la dépendance des organisations financières internationales et surtout de la Russie,
- la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, qui fournit 90 % du pétrole et 60 % du gaz nécessaires à l'industrie ukrainienne (chiffres de 2018)

- Rappel historique :

- Dans l'Antiquité, la steppe de l'Ukraine n'est qu'une terre de passage.
- Au VI<sup>ème</sup> siècle, des tribus slaves arrivent du nord et s'installent autour des fleuves et de la ville de Kiev qui devient la capitale du premier État organisé dans cette région. Du IX<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle, la principauté de Kiev, la « Rous' de Kiev », est le plus vaste et le plus puissant des États d'Europe, stratégiquement placé à un important carrefour commercial. Au XIII<sup>ème</sup> siècle, l'invasion des Mongols démembrer l'État kiévien.
  - Au cours des siècles suivants, les territoires correspondants à l'Ukraine actuelle vont devenir la proie des ambitions concurrentes des empires voisins : Autriche, Empire ottoman, Russie (orthodoxe) et Pologne (catholique).
  - En 1815, la Russie, en absorbant la Pologne, obtient la quasi-totalité de l'Ukraine et y mène une active politique de russification, surtout à l'est et au sud. L'usage de la langue ukrainienne est limité, voire interdit, les Ukrainiens sont officiellement appelés « Petits-russes », l'industrialisation, initiée par les Russes, fait venir des milliers de russes à l'est du pays.
  - 1917 : à la suite de la révolution bolchevique, l'Ukraine proclame son indépendance. Elle ne résistera pas longtemps aux affrontements des armées polonaises et russes (russes blancs et russes rouges).
    - 1921 : certains « morceaux » de l'Ukraine sont rattachés à la Pologne ou à la Tchécoslovaquie, mais la très grande majorité du territoire va à la Russie sous la forme de la République Socialiste Soviétique d'Ukraine, intégrée à la nouvelle URSS en 1922. Le régime lance l'industrialisation et la collectivisation agricole au prix de terribles famines qui feront de 5 à 6 millions de morts.
    - 1941-1945 : l'Ukraine est au centre de l'affrontement germano-soviétique et sera particulièrement éprouvée (6 millions de morts et un pays complètement dévasté).
    - 1954 : la Crimée, russe depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est rattachée à l'Ukraine.
    - A partir de 1989, des mouvements nationalistes voient le jour pour réclamer l'indépendance. Celle-ci sera proclamée en 1991, dans le contexte de la dislocation de l'empire soviétique. Le gouvernement qui se met alors en place reste, cependant, dans la continuité du régime précédent.
    - 1991 / 2010 : les gouvernements se succèdent, mais le contrôle étatique ainsi qu'une corruption endémique bloquent tous les efforts de réforme économique et brident les libertés civiles. L'Ukraine est un pays divisé entre une Ukraine occidentale, plutôt tournée vers l'Europe, agricole et assez pauvre et une Ukraine orientale pro-russe, industrielle et plus riche.

- Les conflits récents

- 2013 : des discussions sont engagées sur un accord d'association de l'Ukraine avec l'Union

européenne. Elles vont cristalliser les oppositions entre les Ukrainiens pro-européens et les Ukrainiens pro-russes. Des manifestations de plus en plus violentes se multiplient entre les deux groupes et la place Maïdan, au cœur de Kiev, devient le centre de la contestation.

- Février 2014 : des affrontements sanglants aboutissent à la destitution du président pro-russe Viktor Ianoukovitch.

- Mars 2014 : la Russie veut y voir un « coup d'État » et déclare « se réserver le droit de recourir à toutes les options disponibles, y compris la force en dernier ressort ». A la suite d'une opération militaire et d'un référendum d'auto-détermination organisé précipitamment en Crimée, la Russie prend le contrôle de ce territoire qui, avec sa base navale et ses deux aéroports militaires, présente un intérêt stratégique important.

- L'insurrection pro-russe se propage dans les régions de l'est de l'Ukraine (le Donbass majoritairement russophone) et deux républiques auto-proclamées naissent à la faveur de référendums non reconnus par la communauté internationale.

- Accusant la Russie de soutenir ces mouvements séparatistes, le gouvernement ukrainien veut récupérer ces territoires, mais l'armée, mal préparée et mal équipée, ne parvient pas à vaincre les milices séparatistes, fortes d'environ 40 000 hommes, encadrées par des « volontaires » russes et soutenues par une partie de la population.

- Des efforts engagés sur le plan diplomatique, à la suite notamment d'une médiation franco-allemande en présence du président Poutine, tracent les grandes lignes d'un règlement politique. Mais ces accords de façade restent en réalité lettre morte : les nombreux cessez-le-feu qui en découlent sont à chaque fois rendus caduques par des affrontements le long de la ligne de feu.

- L'Ukraine, malgré une aide financière conséquente et le soutien de nombreux conseillers occidentaux, n'est pas capable militairement de venir à bout des séparatistes ;

- La Russie, via les séparatistes, tient à maintenir sa présence en Ukraine, zone-tampon qui protège sa frontière occidentale, enjeu économique, politique, stratégique et symbolique.

- En février 2015, un cessez-le-feu est signé à Minsk. Il stipule un arrêt total des hostilités dans un délai de 72 heures après sa signature. Cependant, les combats dans la région ne cessent pas.

- Le 31 août 2018, [Alexandre Zakhartchenko, le principal chef séparatiste ukrainien, est tué à Donetsk](#). Le 25 novembre 2018, la Russie capture trois navires de guerre ukrainiens et leurs équipages dans le détroit de Kertch. A la suite de cet événement, la loi martiale est instaurée en Ukraine pendant trente jours. Alors que se déroule l'élection présidentielle ukrainienne de 2019, le cessez-le-feu est violé quotidiennement, provoquant des morts régulièrement.

- Le 27 juillet dernier, une nouvelle trêve est proclamée entre les deux camps, succédant à une vingtaine de tentatives de cessez-le-feu qui n'ont malheureusement jamais mené à une résolution du conflit. Cette nouvelle tentative a également échoué, les affrontements ayant repris le 6 septembre dernier. Les belligérants se rejettent la responsabilité de l'escalade, qui confirme que la guerre est loin d'être finie.

- Depuis 2014, le conflit russo-ukrainien a fait plus de 13 000 morts, parmi lesquels plus de 3000 civils, et près de 30 000 blessés. Il a entraîné le déplacement de 2,7 millions de personnes vers les autres régions d'Ukraine (1,7 M), vers la Russie (plus de 900 000) et vers la Biélorussie.

#### 4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

**La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les États membres des Nations unies le 20 novembre 1989.** Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

### Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que **l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale**,
- Considérant qu'il importe de **préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité**,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

### Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- A la veille de son 31<sup>ème</sup> anniversaire, 196 sur les 197 pays du monde ont ratifié la CDE. Une ratification quasi universelle qui nous remplit d'espérance pour enraciner une culture du droit protectrice des enfants ! Seuls les États-Unis n'ont que signé ce texte, toutefois, ils ont ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **L'Ukraine** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 21 février 1990 et il l'a ratifiée le 28 août 1991.

### Signature ou ratification : quelle différence ? <sup>3</sup>

- La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne **pas d'obligation exécutoire**, mais affiche l'intention d'un État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature ne soit pas une promesse de ratification, elle **engage l'État à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité**.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, **oblige juridiquement** le pays à **respecter** la Convention. Lorsqu'il s'agit de la Convention relative aux droits des enfants, les pays ayant ratifié doivent en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

### Les droits

- Le **Droit d'exprimer librement son opinion** est inscrit dans l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation

<sup>3</sup> [https://www.unicef.org/french/crc/index\\_30207.html](https://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html)

nationale. Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

- Le **Droit à la liberté d'expression** est inscrit dans l'article 13 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a - au respect des droits ou de la réputation d'autrui ;

b - ou à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

- Le **Droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion** est inscrit dans l'article 14 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2. Les États parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

- Le **Droit à l'information de sources diverses** est inscrit dans l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les États parties :

a - Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29 ;

b - Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales ;

c - Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants ;

d - Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire ;

e - Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

- Le **Droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant et dans un esprit notamment d'amitié entre tous les peuples à l'article 29 :

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a - favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

b - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;

c - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

d - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e - inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1er du présent

- Le **Droit des enfants en cas de conflit armé** est inscrit dans l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.



2. Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.

3. Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.

4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

5. Enjeux présentés :

- La place des enfants lors des conflits armés ;
- L'embrigadement des enfants dans les pays en conflit armé ;
- Le sentiment d'appartenance à un groupe ;
- Le patriotisme ;
- L'importance de la famille dans l'évolution de l'enfant ;
- La liberté d'expression et d'information
- Les risques de manipulation des enfants

6. Sources

<http://www.lejournalinternational.info/donbass-le-dernier-cessez-le-feu-signes-t-il-la-fin-de-six-annes-de-guerre/>

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20200907-reprise-affrontements-est-lukraine-apr%C3%A8s-42-jours-cessez-le-feu>

[https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&clang= fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang= fr)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ukraine>

[www.droitsenfant.fr/guerre.htm](http://www.droitsenfant.fr/guerre.htm)

<https://info.arte.tv/fr/ukraine-chronologie-de-la-crise>

<https://journals.openedition.org/revdh/2076>

<https://www.les-crises.fr/ukraine>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ukraine/presentation-de-l-ukraine/>

<https://info.arte.tv/fr/lukraine-en-chiffres>

## II. Vérifier la bonne compréhension du film

### 1. Digérer le film

- Quels sont les images et les propos du film qui vous ont le plus marqués ? Et pourquoi ?
- Qu'avez-vous appris avec ce documentaire ?
- Comment vivre et grandir dans un pays en guerre ?
- Comment être/rester un enfant dans un monde de violences ?

### 2. Cerner les enjeux

- A quoi repère-t-on que l'on se trouve dans un pays confronté à un conflit ? Certains enfants parlent d'aller faire la guerre, de rejoindre le régiment Azov pour combattre (comme Jastrip). Jasmin parle de la guerre avec ses parents, son père évoque les guerres passées et le conflit actuel. L'existence même des camps de vacances de type militaire montre que le pays est confronté à un conflit car leur but est de préparer les enfants qui souhaiteraient servir leur patrie volontairement dans ce conflit.
- Pourquoi Jasmin se rend au camp ? Qu'y aime-t-elle ? Jasmin se rend au camp pour apprendre à devenir soldat. Elle aime les entraînements tactiques qui y sont pratiqués et l'ambiance qui y règne, tant militaire que « familiale ».
- Que pense le père de Jasmin du fait que celle-ci aille au camp ? Le père de Jasmin l'a élevée dans le respect des principes démocratiques. Ayant vécu sous le totalitarisme, il souhaite que sa fille puisse être libre de faire ses propres choix. Bien que méfiant à l'égard des objectifs du camp, il laisse donc Jasmin s'y rendre car c'est son choix et qu'elle aime cet endroit.
- Pourquoi Jastrip se rend au camp ? Qu'y aime-t-il ? Jastrip se rend au camp sur décision de son père, qui souhaitent qu'il « devienne un homme ». Celui-ci a refait sa vie et Jastrip n'y est pas le bienvenu, c'est pourquoi il est envoyé au camp l'été et confié à sa grand-mère le reste de l'année. Jastrip aime le camp car celui-ci lui offre un sentiment d'appartenance qu'il ne ressent pas en famille. Là-bas, il se sent aimé et reconnu.
- A quoi voit-on que le camp est de type militaire ? Les enfants portent tous la même tenue, une tenue de repos ou un uniforme militaire, il y a un rassemblement tous les matins avec la levée du drapeau national et le chant de l'hymne national, les enfants participent à des activités d'entraînement militaire (entraînement de nuit, entraînements armés, parcours physiques de type combattants, etc.), ils ont des instructeurs et sont punis en cas de désobéissance ou de négligence (exemple : refaire leur lit si leur chambre n'est pas impeccable).
- Pourquoi l'institutrice demande à Jasmin et son amie de parler ukrainien et non russe ? Car elle leur rappelle qu'elles sont dans un camp national patriotique, qu'elles font partie des leaders parmi les enfants et qu'elles doivent donc montrer l'exemple en parlant ukrainien.
- Quel choix les enfants peuvent-ils faire lors de la journée en présence des parents, organisée à la moitié du camp ? Ils peuvent choisir de quitter le camp s'ils n'ont pas aimé leur expérience là-bas ou s'ils ne souhaitent pas continuer leur séjour.
- Selon l'institutrice, quel est l'objectif du camp ? Montrer aux enfants le rôle qu'ils peuvent jouer dans leur patrie à leur jeune âge et éduquer la future génération de leaders dans les traditions ukrainiennes : une génération guidée par la conviction de servir l'Ukraine.

- Quel événement change le cours du camp pour Jasmin ? Elle est nommée leader de sa patrouille. C'est pour elle une immense fierté car cela signifie que les instructeurs lui font confiance pour guider les autres et montrer l'exemple. Elle devient ainsi un modèle à suivre pour les autres enfants.
- Pourquoi Jasmin et ses amies s'arrêtent-elles de chanter un chant patriotique ukrainien ? Parce qu'elles se rappellent que la caméra est là et qu'elle tourne (Jasmin la regarde juste après s'être interrompue). Elles discutent des paroles et de ce qu'elles peuvent dire ou non dans ce contexte : « Laissez Moscou brûler » et « Nous marchons pour conquérir le monde » ne leur semblent pas être des paroles à dire face à la caméra, tandis que « La grande Ukraine est à nos côtés » leur semble plus neutre.
- Lorsque Jasmin demande à ses parents ce qu'ils penseraient si elle partait à la guerre, comment réagit son père ? Il lui explique que la guerre a déjà pris la vie de ses grands-pères et qu'il ne souhaite pas voir d'autres générations disparaître à cause de cela. Il lui dit qu'aucune guerre ne devrait jamais plus avoir lieu.

### III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

#### 1. Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :

- Le documentaire a été tourné en 2019. Que s'est-il passé depuis dans cette région ?
- Savez-vous s'il y a aujourd'hui dans le monde d'autres zones de guerre où les enfants sont en danger ?

#### 2. Pour aller plus loin

[Les enfants dans les conflits armés](#)

[Développer la résilience des enfants](#)

## IV. Qu'est-ce qu'un documentaire ?



### 1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter.** » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

### 2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

### 3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

### 4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](http://surlimage.info))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

### 5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb